

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 OCTOBRE 2016**

Le Conseil Municipal de TORCY s'est régulièrement réuni le lundi 17 octobre 2016 à 18 h 30 à la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Roland FUCHET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur FUCHET Roland
Madame MUNOZ Marie-Thérèse
Monsieur LANDRE Christian
Madame LECOEUR Sylvie
Monsieur PIGEAU Philippe
Madame BRANDOLESE Véronique
Monsieur LEBEAU René
Madame DESVIGNES Josette
Monsieur MICHELOT Bernard
Madame LATTARD Monique
Monsieur VA Jean
Monsieur LAMALLE Christian
Monsieur FRENICHE Rafaël
Madame SARANDAO Gilda
Madame CANTIER Nadège (à partir de la 3^{ème} question)
Monsieur MOURON Pierre
Monsieur JOUANNE Dominique
Madame BOUCHARD Colette

POUVOIRS :

Madame REGNIAUD Françoise à Monsieur LANDRE Christian
Madame MARKOWSKI Dominique à Madame LATTARD Monique
Monsieur TAIEB BOUHANI Ali à Madame MUNOZ Marie-Thérèse
Madame CANTIER Nadège à Madame LECOEUR Sylvie (jusqu'à la 2^{ème} question)
Monsieur DJEDDOU Rabah à Madame BRANDOLESE Véronique
Madame DEMAIZIERE Anne-Noëlle à Madame BOUCHARD Colette

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame BOUCHARD Colette

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire salue la présence de la conseillère départementale, Mme Laurence BORSOI, de même que celle des journalistes représentant le Journal de Saône-et-Loire et Creusot-Infos. Des remerciements leur sont adressés pour leur objectivité réelle sur les derniers dossiers et/ou événements de la commune qu'ils ont pu couvrir.

Monsieur le Maire annonce la date de tenue des prochains conseils municipaux :

- Lundi 21 novembre 2016 à 18h30 ;
- Lundi 12 décembre 2016 à 18h30.

Il indique par ailleurs qu'a été mise sur table la délibération prise le 19 septembre 2016 sur le devenir du cabinet médical de Torcy.

Mis aux voix, les comptes-rendus des séances du 19 septembre 2016 – 1^{ère} et 2^{ème} réunion sont approuvés à l'unanimité.

Puis, il **REND COMPTE** des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Elles sont les suivantes :

- N° D/2016-073 : Cession d'un véhicule « en l'état » non roulant : véhicule Berlingo de marque CITROEN immatriculé 6625 WP 71 cédé au « GARAGE MODERNE » - 8, rue de Chanzy – 71200 Le Creusot pour la somme de 160,00 €
- N° D/2016-074 : Acquisition d'un véhicule d'occasion pour les services techniques – Modèle Berlingo de marque CITROEN acquis auprès de la concession automobile « GARAGE MODERNE » - 5, rue Georges Feydeau – 71100 Chalon-sur-Saône et facturé 7 600,00 € TTC, carte grise incluse
- N° D/2016-075 : Renouvellement du contrat d'utilisation de la solution progicielle e-enfance auprès de la société BERGER-LEVRAULT SA – 64, rue Jean Rostand – 31670 Labège pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2016, aux conditions financières suivantes :

1° Droits d'utilisation de la licence (3 ans) :	e-enfance restauration scolaire	1.688,00 € H.T.
	e-enfance accueil périscolaire	1.688,00 € H.T.
	e-enfance crèche	1.485,00 € H.T.
	portail famille e-enfance	731,00 € H.T.
	réservation et gestion des absences	338,00 € H.T.
		<hr/>
	Total	5.930,00 € H.T. (TVA à 20 %)

2° Maintenance annuelle associée aux droits ouverts et répartis par modules :

Total 1.255,23 € H.T.
(TVA à 20 %)

Le versement de la première maintenance n'interviendra qu'en 2017.

Ensuite, après examen des rapports correspondants et débats, le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE, à l'unanimité, la conclusion d'une convention de tutorat avec l'Université de Bourgogne. Cette convention atteste et cadre la participation active de la Ville de Torcy, grâce à son offre culturelle portée par le C2, au parcours de formation universitaire de la licence professionnelle Gestion de Projets et Structures Artistiques et Culturels,

et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de tutorat proposée et annexée à la présente délibération ; elle prend effet dès l'année étudiante 2016 – 2017.

DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver les statuts de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau-les-Mines, notamment son volet sur les compétences, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- de préciser que Monsieur le Président de la CUCM sollicitera Monsieur le Préfet, au terme de la procédure, afin que l'arrêté préfectoral prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales puisse intervenir.

M. Pierre MOURON, Conseiller Municipal de la liste « Torcy ensemble et autrement » demande pourquoi la répartition des sièges ne prend pas en compte celle affectée aux nouvelles communes entrantes en 2017. Monsieur le Maire déclare que le Conseil Communautaire n'a pas encore été appelé à délibérer sur cette question, probablement le 03 novembre prochain. Torcy délibère au rythme des délibérations adoptées par la CUCM.

M. Rafael FRENICHE, Conseiller Municipal délégué questionne sur l'amélioration du parking de la gare TGV qui relève du ressort de la CUCM bien qu'il soit principalement sur le territoire de la Commune de Torcy. Monsieur le Maire indique que c'est le résultat d'accords trouvés entre la CUCM et la SNCF pour la bonne gestion du parking. Avant, il était payant puis il est revenu gratuit, avec le développement des voyages d'affaires, il s'est vite avéré trop petit. Il relève de la responsabilité de la SNCF.

ACCEPTÉ le PDIPR71 (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de Saône et Loire) dans son ensemble,

DECIDE l'inscription au PDIPR71 des chemins suivants :

- le Chemin des Morlins,
- le Chemin de l'Attrapoye,
- et le Chemin du Bois Autot.

En contrepartie, la Ville de Torcy s'engage à :

- ASSURER la pérennité et la continuité des chemins inscrits au plan conformément aux articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983,
- CONSERVER leur caractère public et ouvert aux chemins concernés,
- AUTORISER la circulation pédestre, équestre et cycliste sur ces chemins, en la réglementant si besoin est,
- EFFECTUER les travaux permettant l'utilisation pédestre, équestre et cycliste des chemins,
- ASSURER ou AUTORISER le balisage et le panneautage des itinéraires, conformément à la charte de balisage élaborée par le Département de Saône et Loire,
- INSCRIRE les itinéraires concernés au Plan Local d'Urbanisme communautaire lors d'une prochaine révision ainsi que dans les documents d'urbanisme inhérents à la commune,
- ASSURER ou FAIRE ASSURER, conformément aux dispositions mises en place par le Département de Saône et Loire, l'entretien des itinéraires du plan,
- INFORMER les utilisateurs coutumiers des chemins de la commune (agriculteurs, chasseurs, ...) de l'application de ce plan sur le territoire communal.

APPROUVE, à l'unanimité, la mise à jour de la longueur de la voirie communale au 1^{er} janvier 2016 suite aux modifications enregistrées et présentées :

- linéaire au 1^{er} janvier 2015 : 40.715 mètres,
- nouveau linéaire au 1^{er} janvier 2016 : 41.140 mètres (soit plus 425 mètres) ;

FIXE par conséquent la longueur de la voirie publique communale au 1^{er} janvier 2016 à **41.140 mètres linéaires** ;

MANDATE Monsieur le Maire pour notifier cette nouvelle longueur de voirie communale dès que possible aux services préfectoraux afin qu'elle soit prise en compte dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2017.

ACCEPTE, à l'unanimité, en vue de permettre le règlement des services rendus aux usagers par carte bancaire et internet, la location de terminaux de paiement électronique et de services associés pour une durée d'au moins trois ans ; ces TPE seront installés auprès des régies de recettes concernées,

MANDATE Monsieur le Maire pour conclure avec les différents prestataires les contrats de location en rapport,

DIT que les frais bancaires inhérents à ces modes de paiement seront imputés au compte 627 – Services bancaires et assimilés du budget principal.

Pour information, Monsieur le Maire indique le coût de location d'un TPE auquel il faut s'attendre, est de l'ordre de 33,00 € H.T. par mois et par appareil pour chaque régie.

APPROUVE, à l'unanimité, l'ouverture de comptes de dépôts de fonds auprès du Trésor Public pour les régies de recettes communales admettant le paiement par carte bancaire et en ligne via le portail de la collectivité ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter du comptable public, Madame la Trésorière de Montcenis-Montchanin, l'ouverture de ces comptes de dépôt de fonds et à signer tout document en rapport (application de la convention de comptes dépôt de fonds au Trésor).

DECIDE, à l'unanimité, d'assujettir les logements vacants depuis plus de deux ans à la taxe d'habitation, pour la part communale,

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

M. Christian LAMALLE, Conseiller Municipal, demande ce qu'il faut faire pour enrayer des buissons ou des haies qui se développent sur les trottoirs empêchant le passage des piétons. La police municipale doit être saisie, qui effectuera les mises en demeure nécessaires afin d'obtenir que les propriétaires agissent.

INFORMATIONS DIVERSES

1 - Vidéosurveillance : Suite à l'incendie du magasin de meubles et des logements avec locataires survenu au mois d'août 2016, deux actions vont être lancées :

1° - Rétablir le fonctionnement des caméras déjà déployées sur site et autorisées par arrêté préfectoral ;
2° - Définir une perspective de développement concerté avec un prestataire de service spécialisé (INEO Services) : la commune s'engage dans une vidéosurveillance des points sensibles dont la voirie (de nouvelles autorisations seront à solliciter auprès du Préfet).

Un accompagnement de l'État est possible pour son financement.

A un prochain Conseil Municipal, des devis seront présentés et une visite à Louhans, commune récemment équipée, est susceptible d'être organisée.

M. Pierre MOURON souligne que ce ne sera pas le même travail pour l'exploitation du dispositif et qu'il y a lieu de disposer de personnel qualifié pour être certain d'un bon fonctionnement.

Monsieur le Maire souligne enfin qu'une grande information sera faite pour protéger les habitants de Torcy, les bâtiments municipaux et aider la Police Nationale.

2 – Cabinet médical : Rencontre avec l'ARS le 12 octobre 2016 : les représentants de la commune ont bien été accueillis par la délégation territoriale de Mâcon. Elle a entendu la problématique de la ville : devenir du cabinet médical en lien avec la résidence seniors. L'accompagnement du Docteur ASTIC lui semble primordial : il ne faut pas le laisser isolé car il assume une partie de la patientèle du Docteur CANTE en plus de la sienne.

La présence de logements situés au-dessus du cabinet médical a été jugée intéressante par l'ARS pour l'accueil potentiel de jeunes médecins ou autres professionnels de santé.

3 – Résidence seniors : Au C2 a été restituée l'étude d'opportunité lancée par la ville auprès du public personnes âgées qui s'est bien déplacé. Le projet apparaît viable en apparence.

L'ATD 71 a fait une esquisse de 10 logements, qui constituent la 1^{ère} tranche implantée en fronton du Boulevard du 8 Mai à partir d'un foncier disponible contigu au cabinet médical : terrain OPAC 71 et terrain CUCM.
L'étude préalable pourrait être engagée s'il n'y a pas d'objection.
La gestion envisagée à terme ne sera pas confiée à des gens « qui font du fric » sur l'exploitation.

4 – VFCEA « Electrification de la ligne Nevers – Chagny » – Commission particulière pour le débat public : Le projet est doté d'un premier financement de l'ordre de 300 millions d'euros pour la première tranche. Les priorités sont à définir : électrification Nevers – Chagny / électrification Nevers – Coriolis.
Cette commission va revenir auprès du Conseil Municipal pour lui donner les informations nécessaires et recueillir son avis.

5 – Restaurant d'enfants : M. Philippe PIGEAU, Adjoint aux travaux, rapporte le bon niveau d'avancement des travaux. L'isolation par l'extérieur est réalisée. L'intérieur se dessine suite à la pose des Placoplâtres. Une visite du restaurant de Blanzay a été faite avec l'architecte Patrick BOUGEAULT dont il était également le maître d'œuvre de l'opération. Elle a permis de découvrir les détails d'agencement qui seront retrouvés dans le restaurant de Torcy. L'acoustique est soignée.

6 – Autres :

- a. Mme Monique LATTARD, Conseillère Municipale, rappelle l'accident automobile intervenu l'an passé Avenue du Champ Cordet endommageant un candélabre public. Depuis, il n'y a pas eu de suite.
Le barriérage en place empêche le passage des piétons.
La police municipale et les services techniques seront saisis et priés d'effectuer la remise en ordre.
- b. M. Pierre MOURON signale que des plans des routes d'accès à la gare TGV ont été produits par la CUCM pour la presse. Le circuit des Perraudins / La Barre reste dangereux et les aménagements de voirie n'ont pas été réalisés par la CUCM. Le circuit du serpent est en cours d'achèvement.
Monsieur le Maire déclare qu'il y aurait un débat à avoir normalement avec la CUCM avant son ouverture.
- c. LE T-MAG d'octobre 2016 a été mis sur la table des conseillers municipaux.
Mme Véronique BRANDOLESE, Adjointe à la communication, adresse ses remerciements à M. Hugo NIEDDU, responsable du service communication, pour sa contribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Fait à TORCY, le 17 novembre 2016

LE SECRETAIRE,



LE MAIRE,

